

RÉCUPÉRATION PERMIS APRÈS SUSPENSION JUDICIAIRE 2 MOIS

Par Profil supprimé Postée le 13/08/2018 13:55

Bonjour j'ai eu une suspension judiciaire de deux mois de mon permis suite à conduite sous cannabis

J'ai déposé mon permis au commissariat qui m'a juste dit de venir le récupérer dans 2 mois 30/08/18 avec le réf 7 et mon pas
Dit que je devait passer une visite médicale

Dans le doute j'ai quand même pris un rdv le 28/08/18 de mon plein grès mais j'aimerais savoir quelle analyse je doit faire pour montrer au médecin juste thc ? Où toute les drogue ? J'ai aucune idée surtout que je ne suit plus consommateur depuis quelque année

Et après si les résultats du médecin sont ok je peut aller récupérer mon permis au commissariat le 30 août avec le réf 7 et l'avis médical ok

Mise en ligne le 16/08/2018

Bonjour,

En cas de suspension de permis, vous devez en effet produire un certificat médical mais ce certificat doit être délivré par un médecin agréé par le tribunal. Pour connaître la liste de ces médecins agréés, vous devez prendre contact avec le tribunal qui vous donnera leurs noms.

Vous devrez effectuer ensuite une analyse d'urine et / ou de sang que le médecin vous prescrira. Tous ces examens seront à votre charge.

Nous vous conseillons de contacter le tribunal au plus vite car les délais sont parfois un peu long pour les rendez-vous médicaux.

Bien cordialement,
